

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF
D'AIDES EN FAVEUR DES
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA
HAUTE-SAVOIE

D_2023_0048

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Le gymnase Romain Baz situé à Annemasse est directement rattaché collège Michel Servet dont il accueille en journée les élèves et en soirée divers club sportifs, notamment Annemasse Basket et Roller Villamagna.

Des travaux d'agrandissement ont été réalisés sur la structure artificielle d'escalade du gymnase Romain Baz. Ces travaux concernent :

- Une augmentation de la surface de 80 m² avec 4 m² en plus en hauteur sur la partie centrale ;
- Une augmentation du nombre de voies d'escalade avec 6 nouvelles voies en extension à gauche et l'extension de 6 voies en hauteur.

Ainsi l'agrandissement de la structure artificielle d'escalade va permettre de :

- Améliorer la pratique de cette activité sportive pour les collégiens grâce à l'augmentation de la surface ;
- Offrir un meilleur équipement sportif à destination des collégiens ;
- Permettre d'accueillir un plus grand nombre de collégiens et ainsi de favoriser les cours d'EPS.

Le coût global du projet est de 56 061,20 € HT.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie à travers son dispositif d'aides en faveur des équipements sportifs, soutient les initiatives de développement des équipements sportifs à usage prioritaire des collèges.

La présente demande de subvention porte donc sur le projet d'agrandissement de la structure artificielle d'escalade du gymnase Romain Baz.

Calendrier de réalisation :

- Début des travaux : 19 juillet 2022
- Livraison : 26 juillet 2022

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		Taux
Travaux	56 061,20 €	Subvention CD74	16 818,36 €	30 %
		Annemasse Agglo	39 242,84 €	70 %
Total	56 061,20 €	Total	56 061,20 €	100 %

Au vu des éléments présenté ci-dessus, le Président décide :

DE SOLLICITER, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention de 16 818,36 € pour le projet d'agrandissement de la structure artificielle d'escalade du gymnase Romain Baz.

DE SIGNER, lui ou son représentant, tout document en lien avec cette demande de subvention.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 10/02/2023
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.